

## Relevé des décisions

Le Conseil permanent de la Francophonie a tenu sa 122<sup>e</sup> session (extraordinaire) le 21 mars 2023, par visioconférence, sous la présidence de la Secrétaire générale de la Francophonie, Son Excellence Madame Louise Mushikiwabo.

### **CPF-122/2023/D1195 : Ordre du jour et ouverture des travaux**

Le Conseil permanent adopte l'ordre du jour de sa 122<sup>e</sup> session.

Le Conseil permanent exprime sa solidarité avec les pays et les populations de l'espace francophone récemment victimes d'actes terroristes, de guerre et de criminalité mais aussi de catastrophes naturelles ou accidentelles. Il présente par ailleurs ses condoléances aux délégations du Gabon et du Canada-Québec à la suite du décès, le 20 janvier 2023, du ministre gabonais des Affaires étrangères, Monsieur Michaël Moussa Adamo, et de celui, le 12 février, de l'ancienne ministre québécoise des Relations internationales et de la Francophonie, Madame Nadine Girault.

La Secrétaire générale a fait part au Conseil permanent des faits saillants des activités menées depuis la précédente session du CPF tenue le 8 novembre 2022, en amont du Sommet de Djerba. Le Conseil permanent salue particulièrement les actions déployées en faveur des femmes et des filles, telles qu'à l'occasion de la 52<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'Homme à Genève et de la concertation francophone en marge de la 67<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme à New York ainsi que dans le cadre du Fonds *La Francophonie avec Elles*, qui a récemment été abondé par les contributions de plusieurs Etats et gouvernements et d'une entreprise privée lors du dîner de gala organisé par la Secrétaire générale le 19 janvier à Paris. Il salue également la poursuite du plaidoyer mené par la Secrétaire générale dans les enceintes internationales en faveur de la prise en compte des préoccupations des petits Etats insulaires en développement et des pays les moins avancés en matière économique, financière, climatique, de développement durable ou encore dans le domaine du numérique.

Par ailleurs, au lendemain du 20 mars, Journée internationale de la Francophonie, le Conseil permanent salue le choix du thème de la créativité culturelle francophone et de la découvrabilité des contenus culturels francophones pour cette édition 2023, et se félicite des nombreux événements organisés dans l'ensemble de l'espace francophone et au-delà.

### **CPF-122/2023/D1196 : Suivi du XVIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie et de la 43<sup>e</sup> session de la CMF**

A la suite de l'exposé de la Secrétaire générale, le Conseil permanent s'est félicité du succès du Sommet de Djerba, dont les travaux se sont déroulés dans un format rénové. Il a souligné la qualité des documents adoptés par les chefs d'Etat et de gouvernement, en termes d'orientations stratégiques, programmatiques et d'engagements pour la Francophonie et l'OIF en particulier. Il a en outre relevé la vitalité du Village de la Francophonie.

Le Conseil permanent salue les actions déjà déployées par l'Organisation pour mettre en œuvre les décisions des instances de Djerba, tant en ce qui concerne le suivi de la situation politique dans l'espace francophone, la langue française, les recommandations de la séance thématique sur le numérique (dont la mise en place d'un groupe de travail exécutif) ou encore la tenue de la prochaine Conférence ministérielle à Yaoundé au Cameroun, en 2023, et du

XIX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie en France, en 2024. A cet égard, la Secrétaire générale informe le Conseil permanent de la signature, le 10 mars 2023 à Yaoundé, de la Convention entre le Gouvernement du Cameroun et l'OIF relative à l'organisation de la CMF. Des échanges sont en cours avec les autorités françaises en vue de la signature de la convention concernant l'organisation du prochain Sommet.

Le Conseil permanent assure la Secrétaire générale de son plein soutien pour l'accomplissement de son deuxième mandat à la tête de l'OIF.

**CPF-122/2023/D1197 : Renouvellement des présidences et vice-présidences des Commissions, Comités et Groupes de travail**

En application du Règlement unique des instances de la Francophonie, le Conseil permanent désigne pour la période 2023-2024 :

- Commission économique :  
présidence : Canada-Québec  
vice-présidence : Vietnam
- Commission de coopération et de programmation (CCP) :  
présidence : Rwanda  
vice-présidence : Roumanie
- Commission administrative et financière (CAF) :  
présidence : Suisse  
vice-présidence : Sénégal

Conformément à ce même texte, la présidence et la vice-présidence de la Commission politique sont respectivement assurées par la Tunisie et la France.

Par ailleurs, le Conseil permanent prend note des présidences ainsi désignées :

- Groupe de travail sur la consolidation de la transparence de l'OIF : Canada-Québec
- Comité de rédaction des documents du XIX<sup>e</sup> Sommet : France
- Comité sur les demandes d'adhésion et de modification de statuts : Côte d'Ivoire

La Secrétaire générale continuera à présider le Groupe de travail Langue française ainsi que le Groupe de réflexion Orientations et gouvernance de la Francophonie.

En remerciant les membres des bureaux sortants pour leur travail, le Conseil permanent adresse ses vœux de réussite aux nouvelles présidences et vice-présidences désignées.

**CPF-122/2023/D1198 : Jeux de la Francophonie**

A la suite de l'exposé de la Directrice du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) et des informations complémentaires apportées par la délégation de la République Démocratique du Congo (RDC), le Conseil permanent prend note des avancées réalisées dans les préparatifs des IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie à Kinshasa en 2023, tout en encourageant le Comité national d'organisation à accroître les efforts dans les domaines des infrastructures, de la santé et de la sécurité afin que cette 9<sup>e</sup> édition se déroule dans les meilleures conditions.

Le Conseil adopte le budget révisé des IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie, qui s'élève à 66,9 millions €. Il rappelle l'importance de l'accompagnement du pays hôte par le CIJF pour une saine gestion du budget – notamment le budget opérationnel révisé, en hausse de 7,9 millions € par rapport au budget initial établi en 2019 – ainsi que pour l'ensemble de la préparation des Jeux de Kinshasa.

Le Conseil permanent se félicite que 40 Etats et gouvernements soient d'ores et déjà inscrits pour prendre part à ces IX<sup>es</sup> Jeux et note que la prochaine réunion du Conseil d'orientation du CIJF aura lieu à Kinshasa, le 13 avril 2023.

S'agissant des X<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie, le Conseil permanent prend note de l'intérêt manifesté par l'Arménie et le Bénin pour accueillir cette édition qui se tiendra en 2027. Conformément à l'appel à candidatures lancé en juin 2022, la date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au 30 septembre 2023.

Le Conseil permanent réitère son attachement à cet événement à destination de la jeunesse de la Francophonie.

#### **CPF-122/2023/D1199 : Renouvellement de mandats et désignation de nouveaux membres du Comité d'audit**

En application des dispositions du Règlement financier et de la recommandation adoptée lors de la 121<sup>e</sup> session du CPF, le Conseil permanent désigne les membres suivants pour siéger au Comité d'audit :

- Présidence : M. Jean-Michel Cassiers (Fédération Wallonie-Bruxelles) - Union francophone de l'audit interne (UFAI)
- Experte représentant l'UFAI : M<sup>me</sup> Mireille Harnois (Canada-Québec)
- Représentants des Etats et gouvernements :
  - M. Bernardin Assiene (Cameroun)
  - M<sup>me</sup> Marie-Eve Millar (Canada)
  - M<sup>me</sup> Viorica Verdes (Moldavie)
  - M. Amadou Saley Oumarou (Niger)

Conformément à ce même texte, les président(e)s de la CCP (Rwanda) et de la CAF (Suisse) siègent en tant que membres de droit au Comité d'audit.

La Secrétaire générale a réaffirmé l'importance qu'elle accorde au mandat du Comité d'audit, à ses recommandations et à son accompagnement dans la modernisation continue de l'OIF.

#### **CPF-122/2023/D1200 : Dates des prochaines Instances**

Les dates des prochaines sessions ordinaires des Instances de la Francophonie en 2023, qui se tiendront en présentiel, sont ainsi fixées :

- 123<sup>e</sup> session du Conseil permanent : 21 juin (Paris)
- 124<sup>e</sup> session du Conseil permanent : 3 novembre (Yaoundé)
- 44<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle : 4 et 5 novembre (Yaoundé)

Par ailleurs, le Conseil permanent prend note que le XIX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie qui se tiendra en France en 2024, se déroulera au cours de la première quinzaine du mois d'octobre à une date qui sera précisée ultérieurement.

#### **CPF-122/2023/D1201 : Nomination de l'Administratrice de l'OIF**

Conformément aux dispositions de la Charte, la Secrétaire générale nomme Madame Caroline St-Hilaire, de nationalité canadienne, au poste d'Administratrice de l'OIF pour un mandat de quatre ans. La prise de fonction effective de Madame St-Hilaire se fera avant la mi-avril 2023. En saluant le travail effectué par l'ancien Administrateur, le Conseil permanent adresse ses meilleurs vœux de succès à Madame St-Hilaire dans ses fonctions.

Le Conseil permanent réitère à la Secrétaire générale son soutien et sa confiance dans les choix qu'elle opère en matière de gestion et de budget, conformément au mandat que les chefs d'Etat et de gouvernement lui ont confié lors du Sommet de Djerba. A cet égard, la Secrétaire générale a présenté les grandes lignes du nouvel organigramme de l'OIF, qui sera mis à la disposition des Etats et gouvernements dans les meilleurs délais.

#### **CPF-122/2023/D1202 : Adoption du relevé des décisions**

Le Conseil permanent adopte le relevé des décisions de sa 122<sup>e</sup> session. Le secrétariat est chargé de sa mise en forme définitive.